

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉE ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 9 mai 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**495-1 rue Principale, Zone U-34**

**Nature et effet :**

- Permettre l'ajout d'une galerie à un bâtiment accessoire accueillant un logement alors que la norme applicable via l'article 7.2.8 du règlement de zonage #603 stipule que l'aménagement d'une galerie ou d'un balcon est interdit au deuxième étage.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 24<sup>ème</sup> jour d'avril 2023



Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.